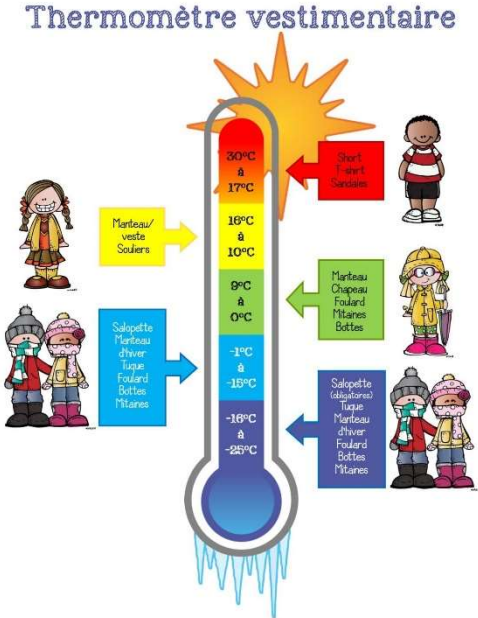


RÈGLES	EXEMPLES DE COMPORTEMENTS ATTENDUS
Je respecte les autres dans mes paroles et mes gestes	• J'utilise le vouvoiement en m'adressant aux adultes; • J'utilise un langage poli et respectueux; • Mes gestes sont aimables envers tous; • J'accepte les consignes et je réponds poliment; • J'applique le code vestimentaire de l'école; • Pendant les heures de classe, je circule en silence; • Je prends seulement les objets personnels et les articles scolaires qui m'appartiennent.
Je pose des gestes sécuritaires	• Je circule dans l'école en marchant; • Je descends et je monte les marches une par une; • J'attache mes souliers pour me déplacer; • Je respecte les règlements d'été et d'hiver dans la cour d'école.
Je respecte mon environnement et le matériel mis à ma disposition	• Je prends soin des jeux mis à ma disposition; • Je garde propres les locaux mis à ma disposition; • Je prends soin du matériel scolaire et des livres de bibliothèque; • J'utilise le matériel informatique avec le plus grand soin possible; • Je dispose des déchets, du compost et du recyclage selon les normes.
INTERVENTIONS	
CONSÉQUENCES POSSIBLES (SELON LES 4 NIVEAUX DE COMPORTEMENTS)	RELATION D'AIDE
▪ Avertissement verbal; ▪ Arrêt d'agir; ▪ Information aux parents; ▪ Reprise du comportement attendu; ▪ Perte de récréation; ▪ Retrait de l'activité; ▪ Démarche de réparation; ▪ Rapport d'observation; ▪ Suspension de l'élève avec travail; (Interne ou externe) ▪ Reprise du temps perdu; ▪ Nettoyage, réparation ou remboursement du matériel endommagé intentionnellement. ▪ ...	⇒ Retour sur le comportement et recherche de solution; ⇒ Modélisation du comportement; ⇒ Aide à l'élève qui accepte d'accomplir un acte réparateur; ⇒ Rappel de la règle de vie avant une activité; ⇒ Suivi avec l'élève : ○ Contrat; ○ Feuille de route; ○ Évaluation des conséquences de ses actes; ○ Rencontre régulière, soit avec l'enseignante ou d'autres personnes; ○ Rencontre avec un policier scolaire. ⇒ Élaboration d'un plan d'intervention; ⇒ Rencontre avec la direction; ⇒ Rencontre avec la technicienne en éducation spécialisée; ⇒ Rencontre avec les parents.

	EXEMPLES DE COMPORTEMENTS ATTENDUS	INTERVENTIONS
Appareils électroniques 	Tous les appareils électroniques personnels SONT INTERDITS. Exemple : par appareils électroniques, nous désignons MP3, cellulaire, téléphone intelligent, IPod, iPad, tablette numérique, montre intelligente et tout autre objet capable de faire une capture vocale et/ou visuelle et de la diffuser.	⇒ L'enseignant peut saisir l'appareil électronique d'un élève ou le remettre à la direction. Dans ce cas, l'appareil est remis à la fin de la journée. Si l'élève persiste à ne pas respecter ce règlement, des conséquences peuvent être imposées par la direction.
Pour une école bienveillante, inclusive et sécuritaire 	- Toute personne TÉMOIN d'intimidation, d'un acte de violence, de taxage ou de cyberintimidation se doit de le dénoncer à la direction ou à un membre du personnel. - Toute VICTIME d'intimidation, d'un acte de violence, de taxage ou de cyberintimidation est fortement encouragée à le dénoncer à la direction ou à un membre du personnel.	⇒ Lien : Plan de lutte contre la violence et l'intimidation. ⇒ Les sanctions disciplinaires s'effectueront en fonction de l'analyse de la situation, notamment selon le profil de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité, de la fréquence et de la légalité des gestes posés. Toute plainte sera traitée de façon confidentielle.
Code vestimentaire Considérant que l'école est un endroit d'éducation visant l'apprentissage d'attitudes et de comportements sociaux, nous exigeons une tenue vestimentaire appropriée.	- Je porte des vêtements adaptés à la température. <u>Les élèves de 3^e année et moins</u> : Je porte tous les vêtements selon le thermomètre vestimentaire. (Avec discernement). <u>Les élèves de 4^e, 5^e, 6^e année</u> : Je choisis de porter les vêtements adaptés à la température. <u>La longueur MINIMUM</u> des pantalons, bermudas, shorts, jupes et robes doit couvrir convenablement le haut de la cuisse et le fessier, c'est-à-dire près de la mi-cuisse. <u>Les chemises, chandails et les camisoles (bretelles obligatoires)</u> doivent couvrir le ventre, le dos et le buste. SONT INTERDITS les vêtements, accessoires ou objets qui vont à l'encontre des valeurs véhiculées par l'école. - Je me déplace chaussé de façon adéquate et sécuritaire. LES SANDALES attachées avec une sangle sont permises, mais pas de type « gougounes de plage ». Thermomètre vestimentaire 	⇒ Avertissement verbal; ⇒ Changement du ou des vêtement(s); ⇒ Appel aux parents. Si l'élève persiste à ne pas respecter ce règlement, d'autres conséquences peuvent être imposées par les membres du personnel.